



Envoyé en préfecture le 07/12/2023
Reçu en préfecture le 07/12/2023
Publié le
ID : 059-215901604-20231130-DELIB05_301123-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023 / 86

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 27
Présents : 22
Absents excusés : 05
Procurations : 05
Absents : 00
Nombre de suffrages
exprimés : 27
Pour : 27
Contre : 00
Abstentions : 00

Séance du 30 novembre 2023

L'an deux mil vingt trois, le trente novembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe GOLINVAL.

Etaient présents :

M. ADAM Pascal, Mme ANSART Mélanie, Mme BRONSART Estelle, Mme CABAREZ Nathalie, M. CARREZ Olivier, M. COLLET Eric, Mme DEHON Ingrid, Mme DEMORTIER Léa, M. DEVALLEZ Jean-Pierre, M. GARY Nicolas, M. GOLINVAL Philippe, Mme HOCQUAUX Farida, Mme JABEL LAFOU Samia, M. LIENARD Matthieu, Mme MANNINO Stéphanie, M. MUNARI Eric, M. NOISSETTE Patrick, M. ROLI Jordan, Mme ROUSSEL Stéphanie, M. SAHLI Sadreddine, Mme TOURNAY Sabine, M. WALLOT Geoffrey

Procuration(s) :

M. BOTTIAU Christophe donne pouvoir à M. CARREZ Olivier, M. DE NOYETTE Philippe donne pouvoir à Mme CABAREZ Nathalie, Mme DELAIRE Emeline donne pouvoir à Mme DEMORTIER Léa, Mme DENIS Séverine donne pouvoir à Mme ROUSSEL Stéphanie, M. WALLERAND Jérémy donne pouvoir à Mme TOURNAY Sabine

Etai(ent) excusé(s) :

M. BOTTIAU Christophe, M. DE NOYETTE Philippe, Mme DELAIRE Emeline, Mme DENIS Séverine, M. WALLERAND Jérémy

Etai(ent) absent(s) :

A été nommé comme secrétaire de séance : Mme MANNINO Stéphanie

Date de convocation
24 novembre 2023

OBJET : Convention de versements de fonds de concours de la Ville de Crespin à Valenciennes Métropole pour le financement de l'étude pré-opérationnelle de requalification de la Cité de la République

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Dans le cadre de la stratégie d'intervention de Valenciennes Métropole en faveur du renouvellement Urbain, Valenciennes Métropole et la commune de Crespin ont souhaité mener une étude permettant, au travers d'un diagnostic multicritères (volets urbain, bâti et social), d'identifier les enjeux du site afin de mettre en place une stratégie d'intervention dans le but d'une requalification de la Cité de la République.

Acte rendu exécutoire
après télétransmission
en Préfecture le :

07 DEC. 2023

La présente convention a pour objet de définir les modalités de versement du fonds de concours de la ville de Crespin à Valenciennes Métropole pour l'étude pré-opérationnelle de requalification de la cité de la République.

Affichage le :

07 DEC. 2023

Le marché a été attribué en octobre 2022 à un groupement de bureaux d'études dont le mandataire est Atelier MA pour un montant total de 34 450 € HT (41 340 € TTC).

Le Maire,

Philippe GOLINVAL

.../...



Envoyé en préfecture le 07/12/2023

Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le

ID : 059-215901604-20231130-DELIB05_301123-DE



La participation de la ville de Crespin est estimée à 17 225 € HT au jour de la signature de la présente convention, soit 50% du montant total de l'étude.

Après délibération
le **Conseil Municipal**
à l'unanimité des suffrages exprimés (27 voix)

-CONCLUT la convention de versement de fonds de concours de la ville de Crespin à Valenciennes Métropole pour l'étude pré-opérationnelle de requalification de la cite de la République à Crespin. Elle est jointe à la présente note ;

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document afférent à sa mise en œuvre, notamment le mandat pour le paiement de la somme ;

-IMPUTE la dépense correspondante sur les crédits ouverts à l'article 2041511-9160.515 au budget principal de la Ville.

La Secrétaire de séance


Stéphanie MANNINO



Pour extrait certifié conforme.
Fait à CRESPIN, le 30 novembre 2023
Le Maire,



Philippe GOLINVAL